

CONTRAT DE TERRITOIRE
Eurométropole de Strasbourg
2015-2016

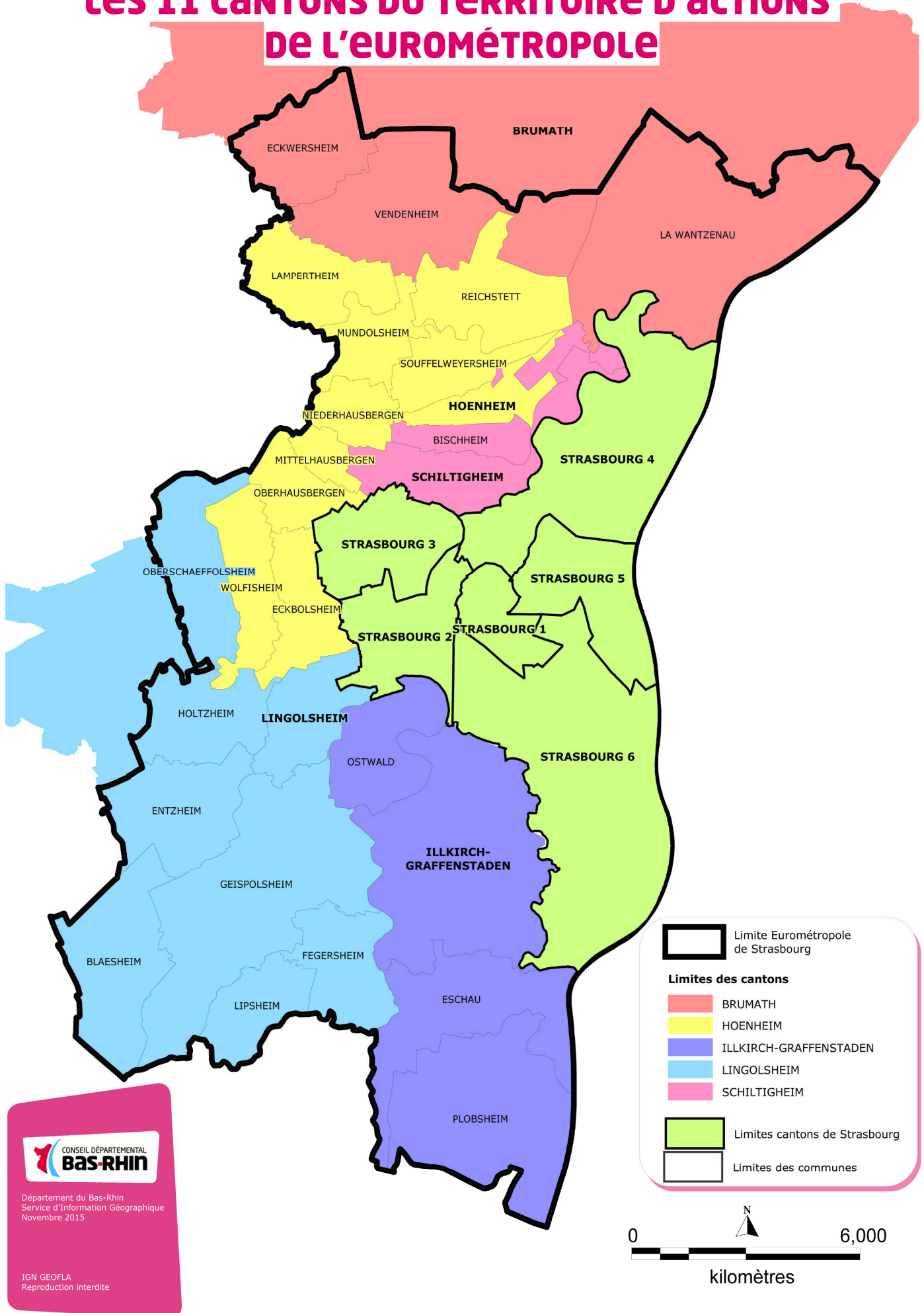


Strasbourg.eu
eurométropole

SOMMAIRE

Le préambule	4
Les enjeux du contrat de territoire	11
Les conditions de mise en œuvre	17
L'annexe financière	18

LES 11 CANTONS DU TERRITOIRE D'ACTIIONS DE L'EUROMÉTROPOLE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL Bas-Rhin

Département du Bas-Rhin
Service d'Information Géographique
Novembre 2015

IGN GEOFLA
Reproduction interdite

PREAMBULE

PREAMBULE-EXPOSE DES MOTIFS

Un partenariat renouvelé entre le Département et l'Eurométropole de Strasbourg

Face aux difficultés et aux attentes de nos concitoyens, l'heure est au rassemblement de toutes les forces vives pour mener de façon collégiale des actions concrètes, innovantes et efficaces.

En tant que grande collectivité territoriale de proximité, le Département se doit de participer au renouveau de l'action publique. C'est dans cet esprit que doit se concevoir un partenariat nouveau et varié entre le Département et l'Eurométropole de Strasbourg, fondé sur un dialogue constructif.

Acteur majeur de l'équipement des territoires, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Parce que la métropole strasbourgeoise est le moteur économique de l'Alsace et du Grand-est, le Département a soutenu la réalisation de ses équipements structurants et de proximité pour un montant de **76 M€** au titre du contrat de territoire 2009-2014.

Ce soutien s'exerce désormais dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences qui donne la possibilité au Département, au nom de la solidarité territoriale, de financer des investissements aux communes et à leur groupement, qui concourent au rayonnement européen de Strasbourg. En dépit d'un contexte budgétaire durablement contraint qui l'oblige à reporter ses propres investissements, le Département fait le choix d'être aux côtés de Strasbourg, locomotive naturelle du territoire, pour développer le campus des technologies médicales sur le site des hôpitaux universitaires de Strasbourg.

Au nom de la solidarité territoriale, la collectivité départementale entend également promouvoir l'équité territoriale et la cohésion sociale. C'est pourquoi, elle va aider les communes de l'Eurométropole à construire leurs équipements publics de proximité tant dans les communes que dans les quartiers de la politique de la ville, dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, des équipements sportifs, culturels et de lecture publique ou relevant de l'éducation populaire.

Une enveloppe de **6 millions d'euros** sera donc consacrée au financement de projets dans le cadre d'un contrat de territoire 2015-2016.

Au terme d'une négociation au cas par cas, la sélection des projets a visé la recherche d'un effet levier de sorte que chaque euro dépensé renforce l'attractivité, crée de l'emploi et réponde à un besoin non couvert. C'est pourquoi, les taux d'intervention du Département sont significatifs. L'objectif est de concentrer des moyens limités sur des enjeux prioritaires, permettant ainsi d'atteindre des résultats dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative de projets qui impactent réellement la vie quotidienne des habitants. Le soutien départemental porte de préférence sur la création d'équipements, avec une forte implication d'acteurs locaux dans la vie de ces équipements.

Les projets retenus sont destinés à améliorer l'accueil des publics en difficultés sociales et éducatives, à faciliter l'organisation familiale et à mettre à disposition des associations, de nouveaux outils d'animation de la vie locale.

Ce contrat de territoire, proposé à l'approbation de l'assemblée départementale, des conseils municipaux et de l'Eurométropole, est appelé à être cosigné aux côtés du Président du Conseil Départemental, par les Maires, le Président de l'Eurométropole et les Conseillers Départementaux du territoire.

Contrat de développement et d'aménagement du territoire

de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2016

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Frédéric BIERRY, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du

d'une part

Et

- * L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par son Président, Monsieur Robert HERMANN agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du ,

ainsi que

- les communes membres d'Eurométropole susmentionnée,

d'autre part

Est conclu un **contrat de territoire de 2ème génération (désigné ci-après contrat de territoire)**

Fait à Strasbourg , le

Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Frédéric BIERRY

Le Conseiller Départemental
du canton de Brumath

Etienne WOLFF

La Conseillère Départementale
du canton de Brumath

Christiane WOLFHUGEL

Le Conseiller Départemental
du canton de Hoenheim

Vincent DEBES

La Conseillère Départementale
du canton de Hoenheim

Cécile DELATTRE VAN HECKE

La Conseillère Départementale
du canton de Schiltigheim

Danielle DILIGENT

Le Conseiller Départemental
du canton de Schiltigheim

Jean-Louis HOERLE

La Conseillère Départementale
du canton de Lingolsheim

Catherine GRAEF-ECKERT

Le Conseiller Départemental
du canton de Lingolsheim

Sébastien ZAEGEL

La Conseillère Départementale
du canton de Illkirch-Graffenstaden

Alfonsa ALFANO

Le Conseiller Départemental
du canton de Illkirch-Graffenstaden

Yves SUBLON

Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 1

Mathieu CAHN

La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 1

Suzanne KEMPF

Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 2

Éric ELKOUBY

La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 2

Martine JUNG

La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 3

Françoise BEY

Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 3

Serge OEHLER

Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 4

Yves LE TALLEC

La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 4

Françoise PFERSDORFF

Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 5

Olivier BITZ

La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 5

Françoise BUFFET

La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 6

Pascale JURDANT-PFEIFFER

Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 6

Jean-Philippe MAURER

Le Président de l'Eurométropole de
Strasbourg

Robert HERRMANN

Le Maire de Bischheim

Jean-Louis HOERLE

Le Maire d'Eschau

Yves SUBLON

Le Maire de Hoenheim

Vincent DEBES

Le Maire d'Illirch-Graffenstaden

Jacques BIGOT

Le Maire de Lampertheim

Sophie ROHFRITSCH

Le Maire de Lipsheim

René SCHAAL

Le Maire de Blaesheim

Jacques BAUR

Le Maire d'Entzheim

Jean HUMANN

Le Maire de Fegersheim

Thierry SCHALL

Le Maire de Holtzheim

Pia IMBS

Le Maire de La Wantzenau

Patrick DEPYL

Le Maire de Lingolsheim

Yves BUR

Le Maire de Mundolsheim

Béatrice BULOUE

Le Maire de Niederhausbergen

Jean-Luc HERTZOG

Le Maire de Ostwald

Jean-Marie BEUTEL

Le Maire de Reichstett

Georges SCHULER

Le Maire de Souffelweyersheim

Pierre PERRIN

Le Maire de Vendenheim

Philippe PFRIMMER

Le Maire d'Oberschaeffolsheim

Eddie ERB

Le Maire de Plobsheim

Anne-Catherine WEBER

Le Maire de Schiltigheim

Jean-Marie KUTNER

Le Maire de Strasbourg

Roland RIES

Le Maire de Wolfisheim

Éric AMIET

LES GRANDS ENJEUX
PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Soutenir la vocation européenne et internationale de Strasbourg

Strasbourg, symbole de la réconciliation franco-allemande, a joué un rôle déterminant dans la construction européenne depuis ses origines.

Si le siège strasbourgeois du Parlement Européen est inscrit dans les traités, de plus en plus de parlementaires sont hostiles à la dualité des sièges. Cette hostilité se traduit par la réduction de la durée des sessions plénières à Strasbourg et la tenue à Bruxelles, non seulement des nombreuses réunions de commissions, mais de sessions extraordinaires de plus en plus fréquentes.

Entre 5 à 8 000 personnes viennent chaque mois à Strasbourg pour participer aux sessions parlementaires. La desserte aérienne insuffisante de Strasbourg et l'absence de liaisons rapides avec Bruxelles et les autres capitales européennes constituent aujourd'hui une difficulté réelle pour beaucoup d'entre elles. La moindre commodité des locaux du Parlement, le coût élevé et les capacités d'accueil hôtelier insuffisantes en périodes de session parlementaire - certains ne trouvent à se loger qu'à plus de quarante kilomètres de Strasbourg, sont citées en second.

Pourtant, Strasbourg, capitale de l'Alsace, est perçue comme une ville belle et accueillante, symbole d'une Europe polycentrique (institutions et des agences sur tout le territoire de l'Europe des 27, dans le respect de la diversité et le souci de la proximité avec les citoyens européens) et symbole de la démocratie et des Droits de l'Homme.

En effet, la Ville concentre les sièges d'institutions européennes majeures : la Cour européenne des Droits de l'Homme, le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe, ainsi qu'un certain nombre de représentations permanentes, de consulats, d'organismes de coopérations scientifiques et universitaires, de production audio-visuelle, de coopération militaire, d'ONG, de lobbies caractéristiques du statut européen de Strasbourg.

Strasbourg doit, en contrepartie, assumer des obligations et supporter certaines charges du niveau de celles qui incombent habituellement à une capitale d'Etat. Pour y faire face, la Ville s'appuie sur ses partenaires locaux qui contribuent au soutien et au renforcement des fonctions européennes de Strasbourg aux côtés des autres collectivités, en particulier à travers le dispositif des contrats triennaux, sans interruption depuis 1980.

Le Département soutient le statut européen de Strasbourg à travers deux dispositifs spécifiques : le contrat triennal 2015-2017 pour **3,46 M€** sur un total de 148,71 M€ pour améliorer l'accessibilité aérienne de Strasbourg (baisse des taxes aéroportuaires et lignes aériennes stratégiques), et la convention Ville/Département pour l'accueil des parlementaires européens (**200.000€/an**).

Au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, le Département s'est fortement engagé pour la réalisation d'opérations routières (rocade sud, requalification de l'A 35 et aménagement multimodal de l'entrée ouest) qui sont susceptibles de fluidifier le trafic autour de Strasbourg. Cet effort de **23 M€** se situe dans la continuité du soutien à la desserte aérienne et ferroviaire de la capitale européenne.

La modernisation du Palais de la Musique et des Congrès est une opération majeure pour repositionner l'agglomération strasbourgeoise sur le marché de la rencontre économique. Le Conseil Départemental apporte déjà une contribution déterminante de **8 M€**. Il participe également au fonctionnement du Centre d'information pour les Institutions Européennes (**20.000 €** en 2015) et a financé le Lieu d'Europe qui abrite le CIIE (**0,3 M€**).

Au-delà de la dimension politique, l'impact économique induit par la présence des institutions européennes à Strasbourg est responsable de la présence de **28 000 emplois directs et induits** sur le territoire eurométropolitain et de la création de valeur ajoutée estimée à **800 M€ annuels**.

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Depuis 25 ans, le Conseil Départemental du Bas-Rhin intervient fortement pour favoriser l'attractivité et le rayonnement des activités universitaires et de recherche à Strasbourg, et encourager le transfert de technologies auprès des entreprises de tout le territoire. Sur les 10 dernières années, il a investi plus de **56 M€, hors contrat de territoire**, pour construire et rénover des bâtiments universitaires et de recherche, acquérir des équipements scientifiques modernes, améliorer les conditions d'hébergement et de restauration des étudiants, et pour attirer des chercheurs de renommée internationale.

L'enjeu est maintenant de positionner Strasbourg comme un centre d'excellence et de référence dans le domaine des technologies médicales sur la scène européenne et internationale. Aussi, le soutien du Département se poursuit par son appui à la réalisation du **Technoparc**, projet déterminant du développement du campus des technologies médicales.

Ce nouveau campus, situé sur le site des Hôpitaux universitaires de Strasbourg, regroupe l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement des produits et des techniques d'intervention : chirurgiens, chercheurs et industriels. Le transfert de technologie et d'expertise vise le développement des dispositifs médicaux de la conception jusqu'à l'usage clinique.

Alors que le marché des technologies médicales est en plein essor (croissance moyenne de 8% par an), ce projet bénéficie d'un soutien national (labellisations du programme d'investissement d'avenir et French TECH), d'une reconnaissance internationale de l'expertise des équipes à travers notamment l'IRCAD du professeur Marescaux et de la proximité d'un marché allemand très dynamique avec ses entreprises de pointe. La feuille de route du campus est ambitieuse : implanter 50 entreprises (grands industriels comme Siemens ou Medtronic et des start-up), créer **1 300 emplois** hautement qualifiés et former 10 000 professionnels par an. Le Campus des technologies médicales se structure autour de 3 programmes : l'Institut Hospitalo-Universitaire spécialisé dans la chirurgie guidée par image, la création d'un institut dédié au développement de nouveaux dispositifs médicaux implantables, piloté par l'Institut Carnot MICA (Materials Institute Carnot Alsace), et 4 sites pour accueillir des entreprises spécialisées dans les technologies médicales : le Biocluster des Haras, la pépinière d'entreprises innovantes PH8, l'IRCAD 2 et le Technoparc. Pour mémoire, le Département finance actuellement déjà **l'IHU (10 M€), l'IRCAD2 (0,75 M€) et le Biocluster des Haras (0,666 M€)**.

Le Technoparc constituera le site principal d'accueil d'entreprises sur le campus. Il comprendra des bureaux modulables, des laboratoires et espaces de travail, des services techniques et administratifs mis en commun, des salles de conférence, le tout sur 30 000 m² pour une capacité d'accueil de 35 entreprises environ.

Le projet est situé au sud-est du site hospitalier, sur une emprise de 1,48 ha. Le programme d'aménagement du site comprendra la réhabilitation du pavillon Léon Blum et du bâtiment ORL ainsi que des nouvelles constructions. Les HUS ont vendu début 2016 à l'Eurométropole le terrain valorisé à 6 M€ HT. Le choix d'une concession d'aménagement présente des risques financiers et un déficit estimé actuellement à 6 M€. L'Eurométropole envisage de couvrir la majorité du déficit et de porter le risque avec le futur aménageur.

Il est proposé une participation départementale à la réalisation du Technoparc de **1,5 M€**. Cet engagement sera confirmé par la commission permanente sur la base d'un programme d'aménagement finalisé et d'une convention financière.

Par ailleurs, le Département a financé la construction de l'École européenne pour **9,8 M€**. Il est proposé une participation départementale de **0,5 M€** à la réalisation du gymnase de la Robertsau, équipement qui sera utilisé par les collégiens et qui complètera l'aménagement de l'Île aux sports (participation départementale de **0,52 M€**), zone sportive et de loisirs importante pour l'attractivité européenne de Strasbourg.

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Le bilan du développement de l'agglomération strasbourgeoise sur les 30 dernières années montre, malgré d'importants efforts réalisés par l'ensemble des collectivités, une perte d'attractivité résidentielle par rapport au reste du département du Bas-Rhin. Si cette tendance s'est inversée depuis 2008 dans le cadre du programme de l'habitat avec le développement de l'offre en logements aidés, la demande reste élevée sur le territoire de l'Eurométropole (13 mois d'attente sur la métropole et 12 sur le reste du Bas-Rhin). Si le Département a pu consacrer **27 M€** au programme de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg sur la période du précédent contrat de territoire 2009-2014, le Département a recentré ses aides à l'investissement sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, tant auprès des propriétaires occupants que dans le parc social. S'agissant de ses aides au fonctionnement, il poursuit son soutien à l'accès ou le maintien dans le logement pour les ménages précaires dans le cadre des actions du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Cependant, au-delà de l'offre d'habitat, l'Eurométropole de Strasbourg ambitionne d'accroître son attractivité résidentielle également en jouant sur la qualité d'accueil de sa population, de son cadre de vie, de ses espaces de nature et de ses équipements.

Pour construire une métropole des proximités, elle a besoin du Département, lequel est institué par la loi NOTRe du 7 août 2015 comme le garant de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale sur tout son territoire. Ainsi, le Département et l'Eurométropole partagent une même ambition de donner à chaque habitant toutes les chances de construire et de vivre ses projets dans son quartier, dans sa commune, dans le Bas-Rhin. L'intervention départementale s'inscrira dans deux enjeux majeurs :

Construire un cadre de vie de qualité pour accompagner le développement résidentiel des communes

Le projet d'aménagement et de développement durable de l'Eurométropole vise à faire de l'agglomération, une métropole à taille humaine et riche de ses valeurs locales : « habiter sa commune, son quartier et vivre son agglomération ». Afin de rééquilibrer la croissance démographique vis-à-vis du reste du département, l'objectif de croissance est de 50 000 habitants supplémentaires, pour porter la population de l'agglomération à 520 000 habitants à l'horizon 2030. Cette dynamique démographique vise à capter pendant cette période la moitié de la croissance départementale.

Pour accueillir cette population, les besoins en production de logements sont évalués à 45 000, soit une moyenne d'environ 3 000 logements par an, dont la moitié en logements sociaux. L'Eurométropole est parvenue jusqu'alors au rythme de production annuel correspondant voire supérieur à l'ampleur souhaitée, soit 3 200 logements en moyenne depuis 2009.

A l'horizon 2030, cet effort portera essentiellement sur la valorisation du cœur métropolitain correspondant aux quartiers centraux de Strasbourg. L'axe allant du quartier Wacken-Europe à la liaison Heyritz-Kehl est particulièrement support de développement et les sites de la Porte Ouest et du Baggersee compléteront cette offre métropolitaine, grâce à leur bonne accessibilité actuelle et future et à leur situation urbaine, à l'articulation de la ville centre et des territoires périurbains.

S'il est porté prioritairement sur le cœur métropolitain, l'objectif de construction de logements sera également équitablement réparti sur l'ensemble des communes de l'agglomération, en priorisant les secteurs desservis par les transports en commun structurants. Cette dynamique s'accompagnera de services et d'équipements de la vie quotidienne, qui seront réalisés à proximité des lieux d'habitation. Pour augmenter la qualité de vie et répondre aux enjeux d'une métropole sobre en carbone, le Département soutiendra la création ou la réhabilitation avec mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'un certain nombre d'équipements socio-éducatifs, sportifs, culturels, petite enfance et périscolaires, listé dans l'annexe financière du contrat.

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Améliorer la cohésion sociale et la vie quotidienne dans les quartiers de la politique de la ville

L'Eurométropole de Strasbourg concentre 25% de la population active mais aussi 30% des demandeurs d'emploi d'Alsace. Le taux de chômage y est en moyenne de 10% avec des pointes allant jusqu'à 25% voire 40% sur certaines tranches d'âge (jeunes et seniors) et certains territoires. Ainsi, les 18 quartiers prioritaires de la politique de la ville cumulent toutes les difficultés sociales et notamment d'insertion qui sont autant de défis à relever par la métropole et le Département. C'est le sens que le Département entend donner à son action par la signature du contrat de ville le 10 juillet 2015.

Depuis l'origine de la politique de la ville, le Département est un partenaire incontournable des collectivités. Cet engagement prend plusieurs formes :

Un soutien financier à l'investissement et au fonctionnement

Depuis 2005, il a alloué **une aide de 29 M€** aux opérations de rénovation urbaine des quartiers du Neuhof, de la Meinau, d'HautePierre, de Cronembourg et de Lingolsheim, fléchés à 55% sur l'habitat, 27% sur les équipements publics et 17% sur les aménagements de voirie.

Par ailleurs, il co-finance des projets associatifs dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'éducation, de l'insertion, de la lutte contre le décrochage scolaire, contre l'illettrisme et toute autre forme d'exclusion sociale. Il finance également le fonctionnement des structures socio-éducatives qui s'adressent au grand public, de la prévention spécialisée et de l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle pour les publics les plus vulnérables.

Un soutien à travers ses propres équipements et ses services

En agissant à la fois sur l'entretien du patrimoine des collèges et en proposant une restauration de qualité, le Département participe à l'effort collectif pour renforcer l'attractivité de ses établissements.

Le Vaisseau joue un rôle indéniable dans l'accueil des publics prioritaires : 16% des classes de la maternelle au collège proviennent des QPV. Le Château du Haut-Koenigsbourg pratique des tarifs préférentiels pour les groupes scolaires issus des réseaux de l'éducation prioritaire (ex ZEP-REP) qui développent leurs projets et leurs actions à partir d'un Contrat d'Objectifs Scolaires (COS), et la gratuité pour les accompagnateurs (1 pour 5 élèves). Les services sociaux et médico-sociaux du Département ainsi que les services délégués par le Département à la Ville de Strasbourg sont, au quotidien, des acteurs reconnus dans les quartiers de la politique de la ville.

Pour le contrat de ville 2015-2020, l'Eurométropole de Strasbourg a décidé d'engager aux côtés de l'Etat, un nouveau programme de rénovation urbaine, afin de poursuivre la mutation urbaine, sociale et économique de territoires ciblés d'intérêt national (Neuhof-Meinau, HautePierre, quartiers ouest Schiltigheim-Bischheim) et d'intérêt régional (Elsau, Cronembourg, Lingolsheim, Libermann à Illkirch-Graffenstaden). Le Département ne pourra plus intervenir sur ce programme.

Quant au volet humain, il se déclinera dans un projet de territoire en faveur de l'égalité urbaine et de cohésion sociale, dans les conventions territoriales, à l'échelle des 18 QPV. Il repose sur trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain.

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Le Département continuera de mobiliser ses compétences propres pour réaliser en synergie avec les autres partenaires, les objectifs prioritaires de ce projet de territoire dans le cadre de ses compétences de droit commun. Il agira en particulier sur la carte scolaire pour renforcer l'attractivité des collèges et donc la mixité sociale au sein de ces établissements, qui est un axe fort du contrat de ville.

Enfin, il accompagnera financièrement la création d'équipements sociaux et sportifs de qualité listés dans l'annexe financière du contrat, en visant à :

- ⇒ Améliorer l'accueil des publics en difficultés sociales et éducatives
- ⇒ Faciliter l'organisation familiale et favoriser les liens intergénérationnels.
- ⇒ Mettre à disposition des associations de nouveaux outils d'animation de la vie locale.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Un territoire, une Métropole

Au 31 décembre 2014 est arrivé à échéance le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise conclu pour la période 2009-2014. L'Eurométropole et ses communes membres sont à présent susceptibles de bénéficier d'un contrat de 2ème génération pour la période 2015-2016. La programmation des opérations appelées à être financées par le Département est indiquée dans l'annexe financière.

Durée du contrat

Le nouveau contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est conclu pour une période de 2 ans. Il prend effet au 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2016.

Engagement financier du Département

L'enveloppe maximale que le Conseil Départemental consacra au cours des 2 années du contrat (2015-2016) s'élève à **6 M€** dont **2 M€** pour les projets sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole et **1,5 M€** pour ceux portés par la ville de Strasbourg. L'enveloppe maximale retenue pour les 27 autres communes du territoire est de **2,5 M€** répartis selon la population DGF 2014. Ainsi, le montant pour chacun des cinq cantons hors Strasbourg, sera de :

BRUMATH : 165 000 € ; ILLKIRCH GRAFFENSTADEN : 600 000 € ; HOENHEIM : 615 000 € ;
LINGOLSHEIM : 500 000 € ; SCHILTIGHEIM : 620 000 €.

Exécution financière

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012, du 22 octobre 2012 et du 6 juillet 2015 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Départemental sur la somme qui sera finalement attribuée sur la base d'un dossier de subvention complet. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

La subvention qui sera attribuée in fine résultera de l'application du taux de subvention prévu au contrat sur le coût réel éligible. Celui-ci comprend le montant réel des travaux et de la maîtrise d'œuvre, à l'exclusion de toute autre dépense préparatoire ou périphérique (ex. accès parking, étude de faisabilité, diagnostic énergétique, ...).

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Départemental. Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.

Enfin conformément au règlement financier départemental, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat, soit le 31 décembre 2016, pourront être effectivement financées.

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

CANTON DE BRUMATH

COMMUNE DE LA WANTZENAU	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter- vention
Réalisation d'un terrain de football synthétique	650 000 €	640 000 €	100 000 €	15,63%

COMMUNE DE VENDENHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter- vention
Réalisation d'un skate park	125 000 €	82 000 €	65 000 €	79,27%

CANTON DE BRUMATH

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	775 000 €		
TOTAL DU COUT ELIGIBLE DES PROJETS		722 000 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			165 000 €

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

CANTON DE HOENHEIM

COMMUNE DE HOENHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction d'un club-house et réhabilitation des vestiaires du gymnase du centre	538 671 €	531 693 €	100 000 €	18,81%
Mise en accessibilité de 4 équipements (écoles, halte garderie, tennis club)	248 840 €	237 540 €	32 716 €	13,77%
Commentaires : Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment ou à l'équipement sont éligibles		Sous-total HOENHEIM	132 716 €	

COMMUNE DE LAMPERTHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Equiptement et nouvelles collections de la bibliothèque	114 000 €	114 000 €	31 000 €	27,19%

Commentaires : Continuité avec le soutien financier déjà accordé pour la construction de la bibliothèque à hauteur de 97 350 €.

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Mise en accessibilité de 8 équipements communaux	106 167 €	95 667 €	20 000 €	20,91%

Commentaires : Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment ou à l'équipement sont éligibles

COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction d'une salle à dominante sportive	3 041 800 €	2 322 000 €	100 000 €	4,31%

COMMUNE D'OVERHAUSBERGEN	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Aménagement d'un bâtiment comprenant un accueil périscolaire, un multi-accueil et un relais assistantes maternelles	1 600 000 €	1 100 000 €	160 000 €	14,55%

COMMUNE DE REICHSTETT	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Réalisation d'un dojo	268 000 €	268 000 €	80 000 €	29,85%

COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Augmentation de la capacité du gymnase des 7 arpents (tribunes et accessibilité)	582 100 €	582 100 €	80 000 €	13,74%

COMMUNE DE WOLFISHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Mise en accessibilité de l'école maternelle et de la halte garderie	18 405 €	14 105 €	11 284 €	80,00%

Commentaires : Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment ou à l'équipement sont éligibles

CANTON DE HOENHEIM

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	6 517 983 €			
TOTAL DU MONTANT ELIGIBLE DES PROJETS		5 265 105 €		
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			615 000 €	

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

CANTON DE SCHILTIGHEIM

COMMUNE DE BISCHHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter- vention
Restructuration lourde de l'école République qui accueille des locaux d'enseignements spécialisés	641 000 €	489 000 €	200 000 €	40,90%

Commentaires : La restructuration lourde de l'école est éligible à hauteur d'un montant éligible de 489.000€ qui exclu les travaux de démolition et désamiantage ainsi que la location des bâtiments

Mise en accessibilité de 8 bâtiments communaux	86 400 €	86 400 €	15 000 €	17,36%
	727 400 €	575 400 €	215 000 €	

Commentaires : Locaux associatifs, scolaires, culturels et sportifs. Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment sont éligibles, des aménagements extérieurs détachés du bâtiment sont exclus du montant éligible.

COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter- vention
Création d'un terrain synthétique au stade Romens	150 000 €	150 000 €	85 000 €	56,67%
Rénovation et restructuration de l'ancienne coopérative des bouchers	4 974 298 €	4 358 500 €	320 000 €	7,34%
	5 124 298 €	4 508 500 €	405 000 €	

CANTON DE SCHILTIGHEIM

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	5 851 698 €		
TOTAL DU MONTANT ELIGIBLE DES PROJETS		5 083 900 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			620 000 €

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

CANTON DE LINGOLSHEIM

COMMUNE DE BLAESHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Création d'un accueil périscolaire de 50 places	500 000 €	500 000 €	33 400 €	6,68%

COMMUNE D'ENTZHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Reconstruction de la salle des fêtes et construction d'un club-house	4 958 901 €	1 966 500 €	140 600 €	7,15%

Commentaires : Les travaux de terrassement sont prévus au dernier trimestre 2016.

COMMUNE DE FEGRSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Chauffage de centre sportif et culturel	675 000 €	675 000 €	34 800 €	5,16%

COMMUNE DE HOLTZHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction de 2 courts de tennis et d'un club-house	312 000 €	312 000 €	22 400 €	7,18%

COMMUNE DE LINGOLSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction du gymnase des Tanneries	4 281 080 €	2 664 560 €	158 800 €	5,96%

Commentaires : Opération inscrite au CTAS 2009-2014 pour une première phase, l'engagement départemental est reporté au contrat 2015-2016.

COMMUNE DE LIPSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction d'une bibliothèque	1 331 000 €	566 610 €	34 000 €	6,00%

Commentaires : Phase APD en décembre 2015 - Surface dédiée à la bibliothèque de 212 m² sur un bâtiment de 498 m².

COMMUNE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Reconstruction des vestiaires du club-house de football	617 500 €	617 500 €	76 000 €	12,31%

CANTON DE LINGOLSHEIM

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	12 675 481 €		
TOTAL DU COUT ELIGIBLE DES PROJETS		7 302 170 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			500 000 €

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

CANTON D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

COMMUNE D'ESCHAU	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter-vention
Aménagement de l'espace jeunes	50 000 €	50 000 €	35 000 €	70,00%
Travaux d'accessibilité à l'école maternelle	40 000 €	40 000 €	16 400 €	41,00%
Transfert et aménagement du musée d'Eschau	500 000 €	380 000 €	79 800 €	21,00%
	590 000 €	470 000 €	131 200 €	27,91%

COMMUNE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter-vention
Création d'un accueil périscolaire au sein d'un projet d'extension et de restructuration de l'école maternelle Lixenbuhl	796 240 €	796 240 €	200 000 €	25,12%
Création d'une salle d'activités périscolaires rue Schwilgué	879 167 €	617 634 €	128 800 €	20,85%
	1 675 407 €	1 413 874 €	328 800 €	23,26%

COMMUNE D'OSTWALD	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter-vention
Mise aux normes du centre sportif et de loisirs	350 000 €	350 000 €	56 000 €	16,00%
Création d'un accueil périscolaire	235 000 €	161 000 €	84 000 €	52,17%
	585 000 €	511 000 €	140 000 €	27,40%

CANTON D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

TOTAL GENERAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	2 850 407 €		
TOTAL DU MONTANT ELIGIBLE DES PROJETS		2 394 874 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			600 000 €

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

CANTONS DE STRASBOURG

CANTON DE STRASBOURG 1	Mo	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du CD67	Taux
Campus TECHMED	EMS	6 000 000 €	6 000 000 €	1 500 000 €	25,00%

CANTON DE STRASBOURG 3	Mo	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du CD67	Taux
Modernisation de la piscine de HautePierre	EMS	12 750 000 €	12 750 000 €	500 000 €	3,92%

CANTON DE STRASBOURG 4		Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du CD67	Taux
Construction du gymnase de la Robertsau	VdS	5 575 403 €	1 588 990 €	800 000 €	50,35%
Construction du centre médico-social de la Robertsau	VdS	1 691 677 €	1 691 667 €	500 000 €	29,56%
		7 267 080 €	3 280 657 €	1 300 000 €	39,63%

CANTON DE STRASBOURG 6		Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du CD67	Taux
Restructuration du gymnase du Stockfeld	VdS	1 666 667 €	1 666 667 €	200 000 €	12,00%

CANTONS DE STRASBOURG

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES		27 683 747 €			
TOTAL DU COUT ELIGIBLE DES PROJETS			23 697 324 €		
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES				3 500 000 €	
				dont Maîtrise d'ouvrage Ville de Strasbourg :	1 500 000 €
				dont Maîtrise d'ouvrage Eurométropole :	2 000 000 €

Pour mémoire, le Département a pris de nouveaux engagements en faveur de l'agglomération strasbourgeoise dans le cadre du CPER 2015-2020

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Coût total H.T. de l'opération	Aide prévue du CD67	Taux
Aménagement du pôle d'étude et de conservation des collections des musées de Strasbourg	Vds	8 000 000 €	1 500 000 €	18,75%
RN 353 Achèvement de la seconde phase de la rocade sud de Strasbourg	Etat	60 000 000 €	12 000 000 €	20,00%
A35 - Strasbourg : construction de murs antibruit dans le secteur de la Montagne verte	Etat	4 000 000 €	480 000 €	12,00%
A35 Requalification de l'A35 dans la traversée de l'agglomération de Strasbourg	Etat	20 000 000 €	3 333 000 €	16,67%
RN4-A351 Aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg: 1ère phase	Etat	36 000 000 €	7 340 000 €	20,39%
Port autonome de Strasbourg (accessibilité et capacité de traitement des conteneurs)	PAS	8 500 000 €	541 000 €	6,36%

TOTAL des engagements prévus	136 500 000 €	25 194 000 €
-------------------------------------	----------------------	---------------------

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

RECAPITULATIF PAR CANTON

CANTONS	Coût total H.T. des projets	Montant éligible des projets	Aides prévues du Département
CANTON DE BRUMATH	775 000 €	722 000 €	165 000 €
CANTON DE HOENHEIM	6 517 983 €	5 265 105 €	615 000 €
CANTON DE SCHILTIGHEIM	5 851 698 €	5 083 900 €	620 000 €
CANTON DE LINGOLSHEIM	12 675 481 €	7 302 170 €	500 000 €
CANTON D'ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	2 850 407 €	2 394 874 €	600 000 €
CANTONS DE STRASBOURG	27 683 747 €	23 697 324 €	3 500 000 €
TOTAL GENERAL	56 354 315 €	44 465 373 €	6 000 000 €